

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-JEAN-PORT-JOLI**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Jean-Port-Joli, tenue le deuxième (2^{ième}) jour de juillet 2019 à compter de 20:00 heures à la salle du conseil du Centre municipal situé au 7 Place de l'Église, à Saint-Jean-Port-Joli.

Sont présents :

Madame la conseillère
Lyne Jacques

Messieurs les conseillers:
Jean-Pierre Lebel
Stanley Bélanger
Anthony Hallé
Pierre Bussières
Richard Bernier

formant quorum sous la présidence de Monsieur Normand Caron, maire.

1. Ouverture de la session.

Monsieur le maire ouvre la session en souhaitant la bienvenue aux membres du conseil ainsi qu'aux contribuables présents.

192-07-19

2. Adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Richard Bernier
APPUYÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'adopter l'ordre du jour tel que proposé en ajoutant les sujets suivants :

- 7.3 Motion de félicitations à l'Aubergélit.
- 7.4 Travaux d'aqueduc et d'égout sur la rue Émilie-Chamard.

L'item "Autres " demeure ouvert à tous autres sujets.

193-07-19

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2019.

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lyne Jacques
APPUYÉ PAR : M. Pierre Bussières
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2019 tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

4. ADMINISTRATION :

4.1 Comptes du mois.

a) Rapport mensuel.

Le secrétaire-trésorier procède au dépôt du rapport mensuel des activités financières et des activités d'investissement du mois de juin 2019.

RAPPORT MENSUEL

ACTIVITES FINANCIÈRES DE FONCTIONNEMENT

Rapport mensuel de juin 2019

Pour la période du 01 janvier au 30 juin 2019

	Budget 2019	Budget révisé	Recettes/ dépenses réelles au 30-06-18	Recettes/ dépenses réelles au 30-06-19	Disponible	%
--	-------------	---------------	---	---	------------	---

Revenus

Taxes	-4 212 918	-4 212 918	-4 031 276	-4 235 357	22 439	100.53%
Paiement tenant lieu de taxes	-130 600	-130 600	-2 510	-2 594	-128 006	1.99%
Services rendus	-200 912	-200 912	-150 941	-98 393	-102 519	48.97%
Autres revenus	-125 900	-125 900	-67 307	-90 121	-35 779	71.58%
Transferts	-154 722	-154 722	-40 478	-81 554	-73 168	52.71%
Total revenus	-4 825 052	-4 825 052	-4 292 512	-4 508 019	-317 033	93.43%

Dépenses de fonctionnement

Admin.gén.	905 610	905 610	500 826	465 526	440 084	51.40%
Sûreté du Qbc	295 188	295 188	147 594	152 044	143 144	51.51%
Pompiers	198 616	198 616	75 389	98 399	100 217	49.54%
Sécur.civ. Autres	30 805	30 805	15 903	15 619	15 186	50.70%
Voirie	399 925	399 925	121 390	149 139	250 786	37.29%
Enlèv.de la neige	306 060	306 060	189 883	223 616	82 444	73.06%
Eclairage rues	18 550	18 550	7 190	6 875	11 675	37.06%
Transport collec	9 878	9 878	8 095	6 008	3 870	60.82%
Usine filtration	244 868	244 868	189 536	164 166	80 702	67.04%
Réseau aqueduc	63 445	63 445	64 799	81 447	-18 002	128.37%
Usine d'épuration	94 590	94 590	40 606	50 586	44 004	53.48%
Réseau d'égout	63 280	63 280	36 285	24 445	38 835	38.63%
Matières résid.	476 161	476 161	186 674	179 170	296 991	37.63%
Autres, hygiène	8 171	8 171	5 059	5 135	3 036	62.84%
Santé - bien-être	81 566	81 566	32 291	27 002	54 564	33.10%
Urbanisme	167 231	167 231	77 718	81 423	85 808	48.69%
Ind.et commerce	67 397	67 397	20 650	21 440	45 957	31.81%
Tourisme	35 550	35 550	25 154	10 011	25 539	28.16%
Rénov.urbaine	18 320	18 320	12 698	9 940	8 380	54.26%
Embellissement	97 120	97 120	27 037	31 862	65 258	32.81%
Loisir	683 636	683 636	347 301	345 402	338 234	50.52%
Culture, centre c.	255 526	255 526	134 625	173 129	82 397	67.75%
Bibliothèque	31 020	31 020	22 315	22 671	8 349	73.09%
Patrimoine	10 700	10 700	10 410	10 638	62	99.42%
Autres, culture	9 100	9 100	2 730	3 335	5 765	36.65%
Frais financ., int.	152 756	152 756	13 729	16 259	136 497	10.64%
Total dépenses	4 725 069	4 725 069	2 315 887	2 375 287	2 349 782	50.27%

Surplus (déficit)

de l'exercice	99 983	99 983	1 976 625	2 132 732	-2 032 749	2133.09%
Remb.capital	277 441	277 441	171 751	138 200	139 241	49.81%
Immobilisations	0	0	0	0	0	0.00%
Affectations						
Activités d'invest.	0	0	0	0	0	0.00%
Surplus non aff.	-161 338	-161 338	0	0	-161 338	0.00%
Surplus acc.aff.	-36 120	-36 120	-30 000	0	-36 120	0.00%

Fonds de roul.	20 000	20 000	20 000	20 000	0	0.00%
Rés.fonc.fonds rés.	0	0	-12 900			0.00%
	-177 458	-177 458	-22 900	20 000	-197 458	-11.27%
Surplus (déficit)						
de l'exercice	0	0	1 827 774	1 974 532		

RAPPORT MENSUEL
ACTIVITÉS FINANCIÈRES D'INVESTISSEMENT

Rapport mensuel de juin 2019
Pour la période du 01 janvier au 30 juin 2019

	Budget 2019	Budget révisé	Recettes/ dépenses réelles au 30-06-18	Recettes/ dépenses réelles au 30-06-19	Disponible	%
--	----------------	---------------	---	---	------------	---

Revenus d'investissement

Taxes spéciales	0	0	0	0	0	0.00%
Quotes-parts	0	0	0	0	0	0.00%
Transfert	-10 000	-10 000	0	-22 000	12 000	220.00%
Contr.prom.autres	0	0	0			0.00%
	-10 000	-10 000	0	-22 000	12 000	220.00%

Dépenses d'investissement

Adm.générale	0	0	0	0	0	0.00%
Sécurité publique	20 000	20 000	0	20 007	-7	0.00%
Transport	25 000	25 000	118 562	10 374	14 626	41.50%
Hygiène du milieu	0	0	1 142 052	35 914	-35 914	0.00%
Amén.urb zonage	0	0	1 969	3 966	-3 966	0.00%
Loisir & culture	0	0	119 059	690	-690	0.00%
	45 000	45 000	1 381 642	70 951	-25 951	157.67%

Conciliation à des fins budgétaires

Autres investissements

Propriétés destinées à la vente	0	0	0	0	0	0
Prêts	0	0	0	0	0	0
Placements à titre d'investissement	0	0	0	0	0	0
Participation dans entrepr.municip.	0	0	0	0	0	0
	0	0	0	0	0	0

Financement

Financement à l.t. act. Investiss.	0	0	0	-2 952 800	2 952 800	0.00%
	0	0	0	-2 952 800	2 952 800	0.00%

Affectations

Activités fonction.	0	0	0	0	0	0
Surplus non aff.	-10 000	-10 000	-154 500	0	-10 000	0

Surplus affecté	-25 000	-25 000	-49 937	-19 069	-5 931	76.28%
Fonds de roul.	0	0	0	0	0	0
	-35 000	-35 000	-204 437	-19 069	-15 931	54.48%

Total sources

de financement	-45 000	-45 000	-204 437	-2 993 869	2 948 869	6653.04%
-----------------------	----------------	----------------	-----------------	-------------------	------------------	-----------------

Surplus (déficit)

	0	0	-1 177 204	2 922 918
--	---	---	-------------------	------------------

de l'exercice

194-07-19

b) Ratification des dépenses effectuées par le secrétaire-trésorier.

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lyne Jacques

APPUYÉ PAR : M. Pierre Bussières

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de ratifier les dépenses suivantes effectuées par le secrétaire-trésorier pour le mois de juin 2019 au fonds d'administration pour un montant de 478 712,45 \$:

DÉPENSES DE JUIN 2019 EFFECTUÉES PAR LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

NOM	DESCRIPTION	MONTANT
-----	-------------	---------

SALAIRES, DÉPLACEMENTS ET REPRÉSENTATION

Salaires	26-05-19 AU 08-06-19	23 049.58 \$
	09-06-19 AU 22-06-19	31 000.92 \$
Gouv. Québec	Remises de mai 2019	27 363.19 \$
Ch.commerce de Montmagny	Diner VIP Andrew Scheer	95.00 \$
	Déjeuner-conférence du 28-05-19	30.00 \$
Cloutier Jean-Philippe	Remb.dépenses et dépl., mai 2019	120.20 \$
	Remb.dépl.,AGA Réseau Biblio, 29-05-19	101.99 \$
Dubé Josette	Remb.dépenses et dépl., mai - juin 2019	4 239.16 \$
Lord Stéphen Picard Martin	Remb.dépl., mai 2019	328.17 \$
		<u>86 328.21 \$</u>

CONTRATS

Agat Laboratoires	Analyses eau potable,eaux usées, mai 2019	488.53 \$
Alarmes Clément Pelletier	Frais annuel de surveillance domaine	110.38 \$
Bureautique Côte Sud	Lecture photoc.01-05-19 au 01-06-19	618.05 \$
Canadien National	Passages à niveau mai 2019	806.00 \$
Caron Richard	Contrat location équip. 26-05-19 au 08-06-19	572.07 \$
	Contrat location équip. 09-06-19 au 22-06-19	572.07 \$
Centre GO	Loc.film, camp d'été	229.95 \$
Courrier Purolator	Frs.transport analyses eau, eaux usées	59.18 \$
	Frais de transport usine	33.55 \$
	Frais de transport adm.	5.52 \$
Dubé Marianne	Conciergerie Vigie 26-05-19 au 08-06-19	384.62 \$
	Conciergerie Vigie 09-06-19 au 22-06-19	384.62 \$
Éthier Avocats Inc.	Services prof., récupération taxes	173.57 \$
Groupe Bouffard	Récupération/traitement, avril 2019	1 841.90 \$
	Récupération/traitement, mai 2019	2 152.17 \$

Groupe DDM	Réaménagement rte 132/204, modif.plan	1 954.58 \$
Huot Alain	Loc.terrain affiche entrée ouest	131.52 \$
Hydro Québec	Installation lampe de rue Antoine-Jean	505.89 \$
IDECOM Web	Hébergement site internet	149.41 \$
Jalbert Tommy	Support tech.,parc Robichaud, 2/4	250.00 \$
Lacombe Daniel	Animation du 23 juin Fête Nat.	250.00 \$
Lavoie Lord Steffie	Chargée de projet,Grand rendez-vous cult.2/4	1 300.00 \$
Le Groupe M Médias Inc.	Capsule, production, notre mun.,notre fierté	1 149.75 \$
Lévesque Joanie	Chargée de projet,inventaire sculpture 2/6	800.00 \$
Lizotte Murielle	Conciergerie MCJ, juin 2019	800.00 \$
Pelletier Rosaire	Entr.pelouse,parc Trs-Bérets,Fleury,Quai	1 500.00 \$
Régie de la Mauricie	Enfouissement, redevances, mai 2019	19 555.05 \$
Rousseau Jean-François	Conciergerie au 20 Ch.Roy E., mai 2019	183.96 \$
Service Sanitaire	Nettoyage app.3 au 20 Ch.Roy E.	703.65 \$
A.Deschênes	Contrat enl.ordures et récup. juin 2019	12 920.51 \$
St-Pierre Hélène	Entr.toilettes 26-05-19 au 22-06-19	2 397.00 \$
St-Pierre Serge	Contrat entr.c.mun., 26-05-19 au 08-06-19	880.00 \$
	Contrat entr.c.mun., 09-06-19 au 22-06-19	880.00 \$
		<u>54 743.50 \$</u>

SUBVENTIONS - DONNS

Beaupré St-Pierre		
Dominique	Atelier de verre, axe 1	1 210.00 \$
Bouchard Chantale	Atelier de gravure, axe 1	922.00 \$
Bourgault André Médard	Atelier de sculpture traditionnelle, axe 1	373.00 \$
COFEC	Subvention mun., juin 2019, 6/12	4 125.00 \$
	Participation Fête Nationale	1 445.00 \$
Dubord Judith	Atelier de céramique et verre, axe 1	1 437.00 \$
Michaud Christian	Atelier de sculpture contemporaine, axe 1	661.00 \$
OMH St-Jean	Participation mun. 2/4	7 723.50 \$
Palin Vernier Véronique	Atelier de cuir repoussé, axe 1	500.00 \$
Violons d'automne	Subvention mun., juin 2019, 1/1	3 500.00 \$
		<u>21 896.50 \$</u>

COTISATIONS - ABONNEMENTS - QUOTES-PARTS

Asso.directeurs incendie	Cotisation annuelle 2019	50.00 \$
	Frais renouvellement sécurité	
Croix Rouge Canadienne	aquatique	50.00 \$
Ministre des Finances	Service Sûreté du Québec, 1/2	152 044.00 \$
	Droits annuels barrage	238.00 \$
MRC de L'Islet	Quote-part MRC, 2/3	141 376.00 \$
Office du Tourisme	Adhésion 2019	206.96 \$
Pages jaunes	Pages jaunes, juin 2019	140.92 \$
Protégez-vous	Renouvellement abonnement 26 mois	102.27 \$
		<u>294 208.15 \$</u>

FORMATION - CONGRÈS

Morin Karl	Formation incendie	218.34 \$
		<u>218.34 \$</u>

HYDRO-QUÉBEC

Hydro Québec	Poste Caron	2 724.91 \$
	Vigie	1 097.79 \$
	32 rue Henri-Gamache	30.33 \$
	Éclairage des rues	1 319.07 \$
	Parc Robichaud	76.90 \$
	Garage mun.	301.49 \$
	Salle GO	397.10 \$
	Usine de filtration	2 612.22 \$
	Étangs	2 372.31 \$
		<u>10 932.12 \$</u>

TÉLÉPHONE TÉLUS ET NÉGOTEL

	Adm. relevé du 25/06/19	107.65 \$
	Bibliothèque	30.65 \$
	Incendie	-42.25 \$
	Voirie	38.39 \$
	Internet voirie	63.18 \$
	Domaine	28.37 \$
	Usine	127.47 \$
	Urbanisme	10.03 \$
	Industrie-commerce	10.03 \$
	Loisirs	10.03 \$
	Embell.	10.03 \$
	Parc Robichaud	18.33 \$
	Poste Caron	18.50 \$
	Signaleur poste Normandin	18.34 \$
	Épur.des eaux, étangs	18.33 \$
	Wifi centre du village	569.13 \$
Télus Mobilité	Téléphone cellulaire garage,relevé juin.2019	31.35 \$
	Téléphone cellulaire loisirs,relevé juin 2019	272.27 \$
		<u>1 339.83 \$</u>

AUTRES

Bédard Sylvie	Remb.acompte sur loc.Vigie le 13-09-2019	650.00 \$
Bélanger Noémie	Remb.frais non résidents, cours natation	204.71 \$
Bourque Mélanie	Arbitrage tournoi de balle	384.00 \$
Caron Laurence	Remb.chèque date périmée	1 058.11 \$
Chouinard Gilles	Entretien d'hiver	1 320.00 \$
Duchesne Isabelle	Remb.frais non résidents, cours natation	64.36 \$
Gabriel Guimond et Fils Inc.	Autobus pour film salle GO, sem.relâche	149.47 \$
Hudon André	Remb.pour achat soudeuse usagée	1 100.00 \$
Messer Canada Inc.	Loc.réservoir oxygène, mai 2019	419.66 \$
Mun.Saint-Jean	Petite caisse Fête Nationale	500.00 \$
Néopost Canada	Timbres	2 299.50 \$
Roy Claudia	Remb.frais non résidents, cours natation	100.00 \$
Roy Mathieu	Clinique baseball	500.00 \$
Soc.Can.des Postes	Frais de poste: rapport du maire	278.77 \$
St-Pierre Caron Louis	Remb.dépenses, service incendie	17.22 \$
		<u>9 045.80 \$</u>

478 712.45 \$

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

195-07-19

c) Présentation des comptes du mois pour approbation.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Stanley Bélanger
APPUYÉ PAR : M. Anthony Hallé
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'accepter et de payer les comptes suivants pour un montant total de 88 558,93 \$:

COMPTES DU MOIS DE JUIN 2019 POUR APPROBATION

NOM	DESCRIPTION	MONTANT
ACHATS AUTORISÉS PAR LE CONSEIL		
Centre horticole Beau Site	Certificats cadeaux naissance	90.00 \$
	Pelouse aménagement jeux d'eau	755.37 \$
		<u>845.37 \$</u>
ACHATS AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL		
Authentique Pose Café	Cafés, thés	269.32 \$
Bureautique Côte Sud	Fournitures de bureau	55.82 \$
Conter Fleurette	Fleurs	50.01 \$
Griffunrie	Bail	2.29 \$
Jalbertech Inc.	Lampe de rue au led, rue Antoine-Jean	528.89 \$
	Lumière tennis	136.96 \$
Journal L'Attisée	Publicité adm., juin 2019	320.35 \$
Journal Le Placoteux	Publicité horaire Fête Nationale	224.20 \$
Journal L'Oie Blanche	Offre d'emploi	347.23 \$
Les extincteurs Ouellet Enr.	Vérification et recharger extincteurs	1 183.66 \$
MRC de L'Islet	Service rég.insp.pour avril-mai 2019	1 100.00 \$
Serrurerie Alain Dumais Inc.	Nouvelles clés pour garage mun.	1 370.50 \$
		<u>5 589.23 \$</u>
ACHATS AUTORISÉS POUR L'URBANISME		
Benoit Michaud,arboriculteur	Réparation de 2 arbres brisés par la neige	57.49 \$
Journal L'Attisée	Publicité urb., juin 2019	160.18 \$
Journal L'Oie Blanche	Avis public	293.19 \$
		<u>510.86 \$</u>
ACHATS AUTORISÉS POUR LA VIE COMMUNAUTAIRE		
Avantis coopérative	Pompe submersible, boyau d'arrosage	251.18 \$
Centre horticole Beau Site	Engrais, chaux	729.92 \$
Centre Multiservices JC Inc.	Location pompe	23.00 \$
Chamard André	Entrer terre terrain balle et l'étendre	413.91 \$
Éco Verdure	Terreau à pelouse, terrain baseball	1 367.63 \$
	Engrais granulaire parc des Trois-Bérets	527.74 \$

Excavation Deave Caron	Terre compost, terrain balle	965.79 \$
Fortin Sécurité Médic Enr.	Trousses 1er soins, domaine	347.11 \$
Friperie E.Morneau	Vêtements pour activités camp d'été	106.00 \$
Garage MVL Inc.	Paillis naturel	321.93 \$
Griffunrie	Plastification, couverture éco-office	307.31 \$
GSI Environnement	Mélange à plantation	850.59 \$
Jacques Caron Inc.	Bioneutre pr plancher Vigie	39.67 \$
	Minuterie terrain soccer, main d'œuvre	45.99 \$
Jalbertech Inc.	Publicité loisir., juin 2019	427.14 \$
Journal L'Attisée	Nourriture camp d'été	92.62 \$
Magasin Coop La Paix	Chandails camp d'été	2 143.94 \$
MDM Publicité	Bac de récup.pour cannettes	103.48 \$
Métro Richelieu	Nettoyage de nappes	202.70 \$
Nettoyeur Daoust Forget	Coude, robinet, ruban à tuyau, adaptateur	10.20 \$
Pièces & Acc.St-Jean Inc.	Quincaillerie diverse	219.75 \$
	Clarifiant, algicide, chlore piscine	35.48 \$
Sports Experts	Équipement de football	296.06 \$
	Balles baseball	88.16 \$

9 917.30 \$

ACHATS AUTORISÉS POUR LES TRAVAUX PUBLICS

A1 Hydraulique	Réparation cylindre, kenworth	835.03 \$
Air Liquide Canada	Location bouteilles mai 2019	21.37 \$
Avantis Coopérative	Filtre hydraulique, tracteur 2010	162.55 \$
	Quincaillerie diverse	679.85 \$
	Tendeur à cliquet	74.23 \$
	Piscine	432.80 \$
	Entr.bâtisse domaine	157.68 \$
	Matériel réparer gazébo parc Trois-Bérets	380.60 \$
Buanderie R.D.L.	Salopettes, serviettes industrielles	34.50 \$
Centre Multiservices	Huile à chaine, loc milwaukee	35.54 \$
	Bougie, loc.pompe,coffre pr scie	119.42 \$
	Moteur Kombu, balai mécanique	954.18 \$
Cie 9203-7258 Québec Inc.	Essence	3 857.23 \$
	Diesel	2 308.81 \$
Emco Corporation	Asphalte froide	961.48 \$
Énergie GR	Clôture usagée	2 483.46 \$
Exca-Vac Construction	Réparer fuite aqueduc	6 372.49 \$
Exca-Vac Environnement	Nettoyage de filtre à l'usine	1 172.75 \$
Excavation VCG Inc.	Hres de pelle, sable	5 982.16 \$
Ferme Phychel Enr.	Déneigement route à Marichon	258.69 \$
Fortin Sécurité Médic Enr.	Dossards, jackets, gants, masques	424.51 \$
Garage C & F Caron	Remorquage, fusible, ouvrage	134.30 \$
Garage J.C. Hudon Inc.	Mèche béton, compacteur à rouleau	639.54 \$
Gestion Éco-Vert-Dur	Rebus de construction	64.39 \$
Jacques Caron	Sacs à poubelle	31.33 \$
Magasin Coop La Paix	Eau	69.48 \$
Martin Bastille Inc.	Tube galv.	283.02 \$
Novicom Tech.	Radios avec batteries	6 670.56 \$
	Accès réseau cellulaire	241.04 \$
P/A G.G.M. Montmagny	Huile	895.73 \$
Pavage Réparation Francoeur	Barils de colle pour asphalte	1 195.74 \$
	Réparation asphalte	1 207.24 \$
	Bois, isolation, bâtisse purge	
Pièces & acc.St-Jean Inc.	Ch.Moulin	1 122.15 \$
	Quincaillerie diverses	243.91 \$
	Béton, enseigne Ch.Roy E./rte 132	66.20 \$
	Bâtisse domaine	513.72 \$
	Bnd garage	171.83 \$
	Bnd, c.mun.	382.08 \$

Plomberie Martin Pelletier	Vérifier pompe refoulement usine	1 036.15 \$
	Installer compteur d'eau, E.N.E.	228.68 \$
Pneus F.M. Inc.	Réparation crevaison	258.69 \$
Port Joli Pièces Autos	Quincaillerie diverses	153.79 \$
Prodécor S.V.	2 tapis d'entrée salle GO	735.84 \$
Réal Huot Inc.	Sellette de raccordement	203.94 \$
	Collier de réparation	2 117.15 \$
Service Sanitaire L.Harton	Pompage rue des Sociétaires	540.38 \$
	Nettoyage valve à eau du réseau	698.46 \$
Sintra Est	Asphalte	1 719.80 \$
Soudure G & M St-Pierre	Bushing, aluminium, plate 1/8	51.29 \$
Transit D. Bernier	Transport de sable	2 931.86 \$
Transport Jules Langlais	Loc.camion citerne pour piscine	1 552.16 \$
		<u>53 869.78 \$</u>

ACHATS AUTORISÉS POUR LE SERVICE INCENDIE

Buanderie R.D.L.	Nettoyage des habits de pompier	317.33 \$
Les Extincteurs Ouellet	Recharge extincteurs	68.99 \$
Municipalité Saint-Damase	Assistance-incendie	617.40 \$
Pièces & acc.St-Jean	Balai	12.92 \$
		<u>1 016.64 \$</u>

ACHATS AUTORISÉS POUR LES USINES DE FILTRATION ET D'ÉPURATION

Avantis Coopérative	Chaine	16.62 \$
Entreprises Larry Inc.	Entr.annuel compresseur, sécheur	5 565.25 \$
Everest Automation	Transmetteur pression différentielle	1 935.03 \$
	Crédit transmetteur	-1 421.09 \$
Hach Sales & Service	Entretien APA-6000	4 572.56 \$
Javel Bois-Francs	Chlore usine, chlore piscine	771.08 \$
Messer Canada Inc.	Oxygène	1 457.74 \$
MS2 Contrôle Inc.	Remplacement convertisseur	795.39 \$
Service Sanitaire L.Harton	Nettoyage des postes de pompage	1 080.76 \$
Vibriss	Câble pour électrode	251.51 \$
Weed Man	Contrôle de la végétation aux étangs	60.00 \$
Xylem Canada	Flottes	993.38 \$
		<u>16 078.23 \$</u>

ACHATS AUTORISÉS POUR LA BIBLIOTHÈQUE

Journal L'Attisée	Publicité biblio., juin 2019	160.16 \$
Librairie Livres en tête	Livres	571.36 \$
		<u>731.52 \$</u>

TOTAL DES ACHATS: 88 558.93 \$

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

4.2 Demandes adressées au conseil.

196-07-19

Tournoi de golf bénéfice au Club de golf Trois-Saumons.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Richard Bernier
APPUYÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'acheter 3 cartes pour le souper et 1 droit de jeu au tournoi de golf bénéfice le 6 juillet prochain au Club de golf Trois-Saumons.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

197-07-19

Demande de contribution pour le projet Atelier.

ATTENDU QUE le projet Atelier se tiendra pendant l'événement Plein Art 2019 du 30 juillet au 11 août prochain;

ATTENDU QUE ce projet est proposé en collaboration avec le Centre de Formation et de Consultation en Métiers d'Art;

ATTENDU QUE la demande vise une commandite pour l'achat de 3 bûches au montant de 200 \$ pour sculpter les oeuvres;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Richard Bernier
APPUYÉ PAR : M. Pierre Bussières
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

que la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli achète les 3 bûches au montant de 200 \$ à titre de contribution pour l'événement Plein Art 2019. De plus, le conseil municipal souhaite vivement que les oeuvres puissent être vues lors d'événements culturels à Saint-Jean-Port-Joli.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

198-07-19

Demande de L'UPA L'Islet.

ATTENDU QUE la journée Portes ouvertes le dimanche 8 septembre prochain aura lieu au Vignoble du Faubourg à Saint-Jean-Port-Joli;

ATTENDU QUE le comité organisateur souhaite une contribution financière, matérielle ou de service de la part de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lyne Jacques
APPUYÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

200-07-19 **4.4 Approbation des états financiers 2016 de l'OMH de Saint-Jean-Port-Joli.**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Richard Bernier
APPUYÉ PAR : Mme Lyne Jacques
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

que la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli approuve les états financiers 2016 de l'OMH de Saint-Jean-Port-Joli.

201-07-19 **4.5 Approbation du budget 2019 révisé de l'OMH de Saint-Jean-Port-Joli.**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Pierre Bussières
APPUYÉ PAR : M. Anthony Hallé
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

que la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli approuve le budget 2019 révisé de l'OMH de Saint-Jean-Port-Joli. Cette révision entraîne une contribution supplémentaire de 295 \$ pour la municipalité pour un grand total de 31 189 \$.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

202-07-19 **4.6 Appel d'offres public pour services professionnels relatifs à l'exploitation des usines de filtration d'eau potable et des eaux usées.**

ATTENDU QUE le contrat actuel de cinq (5) ans se terminera le 9 janvier 2020;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli a signifié à Aquatech société de gestion de l'eau inc., au moins 6 mois à l'avance, son intention de ne pas renouveler de façon automatique son contrat d'opération des usines lors d'une rencontre avec monsieur Frédéric Bertrand le vendredi 3 mai dernier;

ATTENDU QUE ces services professionnels nécessiteront une dépense de plus de 25 000 \$;

ATTENDU QUE suite à l'adoption du règlement 773-18 sur la gestion contractuelle adoptée par la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli le 6 août 2018, celle-ci désigne le directeur général comme responsable de l'application de ce règlement tel que stipulé à l'article 29 pour les contrats de 25 000 \$ et plus;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Pierre Bussières
APPUYÉ PAR : M. Richard Bernier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

que la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli formule un appel d'offres public avec système de pondération sur le site SE@O pour obtenir des services professionnels d'exploitation des usines de filtration de l'eau potable et des eaux usées.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU

de nommer le directeur général et secrétaire-trésorier comme personne responsable de fournir de l'information sur ce contrat dans l'appel d'offres tel que

prévu à l'article 24 du règlement 773-18.

203-07-19 **4.7 Création d'un comité de sélection pour l'analyse des soumissions relatives à l'exploitation des usines de filtration d'eau potable et des eaux usées.**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli a formulé un appel d'offres public sur le site SE@O pour obtenir des services professionnels d'exploitation des usines de filtration de l'eau potable et des eaux usées;

ATTENDU QUE dans le cas de l'adjudication d'un contrat relatif à la fourniture de services professionnels, le conseil doit utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres dont l'établissement et le fonctionnement respectent des règles définies selon l'article 936.0.1.1 du Code municipal du Québec, dont celle de former un comité de sélection d'au moins trois membres, autres que des membres du conseil;

ATTENDU QUE le règlement 773-18 sur la gestion contractuelle adopté le 6 août 2018 par le conseil municipal de Saint-Jean-Port-Joli encadre la formation d'un comité de sélection nécessaire pour recevoir et étudier les soumissions reçues en vertu de l'article 22;

ATTENDU QUE le responsable nommé pour cet appel d'offres est le directeur général et secrétaire-trésorier;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
APPUYÉ PAR : M. Stanley Bélanger
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de déléguer le directeur général et secrétaire-trésorier pour former le comité de sélection pour l'analyse des soumissions.

204-07-19 **4.8 Statut d'employé permanent à temps partiel pour le directeur incendie.**

ATTENDU QUE monsieur François Caron a été engagé le 4 juillet 2018 à titre de directeur incendie;

ATTENDU QUE la période de probation de 12 mois est terminée et que l'évaluation du rendement de monsieur Caron est positive;

ATTENDU QU'il y a lieu d'offrir le statut d'employé permanent à temps partiel à monsieur Caron;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Richard Bernier
APPUYÉ PAR : M. Pierre Bussières
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

que la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli accorde le statut de permanent à temps partiel à monsieur François Caron à compter du 8 juillet 2019 pour le poste de directeur incendie à raison de 25 heures par semaine pour la gestion du service incluant la garde de jour la semaine.

205-07-19 **4.9 Carte de crédit pour la municipalité.**

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lyne Jacques
APPUYÉ PAR : M. Anthony Hallé
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

que la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli se procure une carte de crédit avec une limite de 10 000 \$ auprès de Desjardins. De plus, la municipalité nomme le directeur général monsieur Stéphen Lord à titre de détenteur de cette carte.

206-07-19

4.10 Refinancement du règlement d'emprunt 637-08 relatif au camion de déneigement au montant de 97 300 \$.

ATTENDU QUE le refinancement d'un montant de 97 300 \$ relatif au règlement d'emprunt 637-08 pour le camion de déneigement vient à échéance le 15 juillet prochain;

ATTENDU QUE le ministère des Finances ne supervise pas les financements inférieurs à 100 000 \$;

ATTENDU QUE pour un refinancement inférieur à 100 000 \$ la municipalité doit transiger directement avec l'institution financière;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu les propositions suivantes :

-Desjardins entreprises	Taux de 3,95% sur 5 ans
-Financière Banque Nationale	Taux moyen de 3,87798 % sur 5 ans

ATTENDU QUE l'offre de financement la plus avantageuse est celle de Financière Banque Nationale;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lyne Jacques
APPUYÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

que la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 15 juillet 2019 au montant de 97 300 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 637-08. Ce billet est émis au prix de 98,002 CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

18 300	2.50 %	15 juillet 2020
18 900	2.75 %	15 juillet 2021
19 500	3.00 %	15 juillet 2022
20 000	3.25 %	15 juillet 2023
20 600	3.50 %	15 juillet 2024

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

Le maire et le directeur général sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli les documents relatifs à ce refinancement.

5. URBANISME :

207-07-19

5.1 Adoption du règlement 785-19 modifiant le règlement de zonage 705-13 afin d'agrandir la zone 68 Ca à même la zone 150 I.

RÈGLEMENT 785-19

ATTENDU QUE le conseil désire modifier le règlement de zonage 705-13 afin d'agrandir la zone 68 Ca à même la zone 150 I et d'inclure le lot 5 326 680;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance du 6 mai 2019;

ATTENDU QU'une consultation publique a été tenue à la séance ordinaire du 3 juin 2019;

ATTENDU QU'en date du 20 juin 2019 aucune demande d'approbation référendaire n'a été reçue;

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

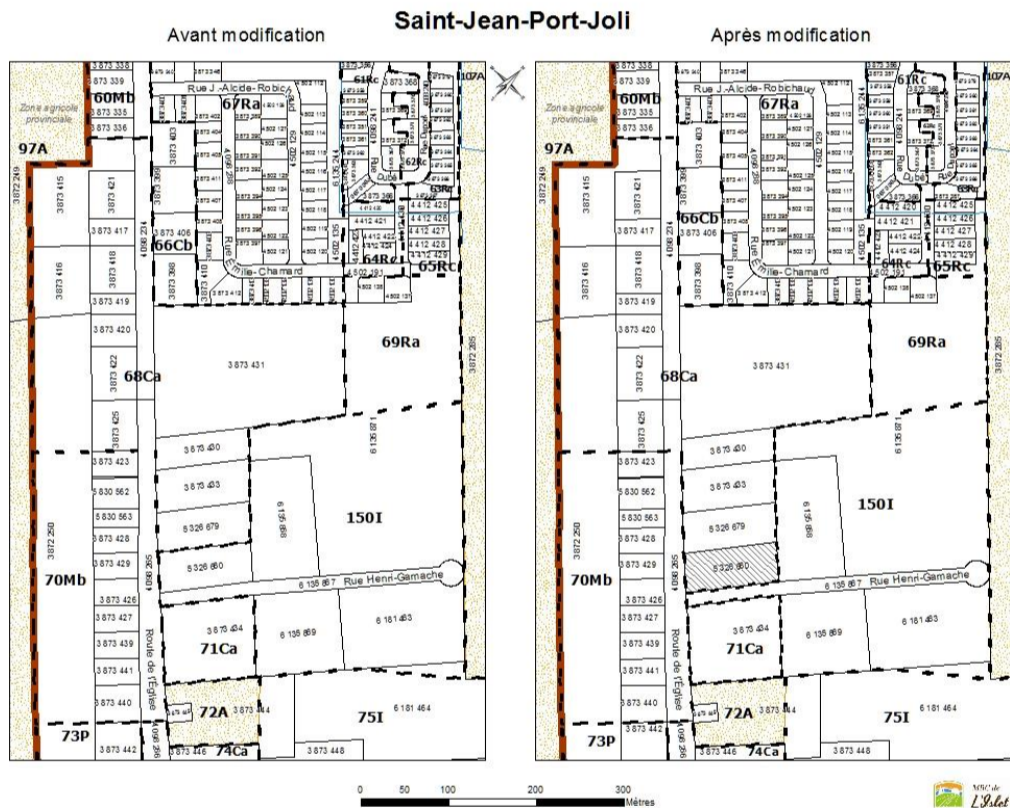
IL EST PROPOSÉ PAR : M. Pierre Bussières
APPUYÉ PAR : Mme Lyne Jacques
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'adopter le présent règlement.

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 705-13
AFIN D'AGRANDIR LA ZONE 68 Ca À MÊME LA ZONE 150 I.**

ARTICLE 1:

La carte du règlement de zonage 705-13 est modifiée afin d'agrandir la zone 68 Ca (commercial lourd) à même la zone 150 I (industrie à nuisance limitée) afin d'inclure le lot 5 326 680.



ARTICLE 2:

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

208-07-19 5.2 **Adoption du règlement 786-19 modifiant le règlement de zonage 705-13 portant sur les usages principaux permis dans la classe d'usage « commerce lourd (C4)».**

RÈGLEMENT 786-19

ATTENDU QUE le conseil désire modifier le règlement 705-13 concernant les usages permis dans la classe d'usage «COMMERCE LOURD (C4)»;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du conseil du 6 mai 2019;

ATTENDU QU'une consultation publique a été tenue à la séance ordinaire du 3 juin 2019;

ATTENDU QU'en date du 20 juin 2019 aucune demande d'approbation référendaire n'a été reçue;

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
APPUYÉ PAR : Mme Lyne Jacques
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'adopter le présent règlement.

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 705-13
SUR LES USAGES PRINCIPAUX PERMIS DANS LA CLASSE
D'USAGE «COMMERCE LOURD (C4)».**

ARTICLE 1 :

Le règlement de zonage 705-13 est modifié à l'article 3.7.10 Usages principaux permis dans la classe d'usage «Commerce lourd (C4)»:

D'ajouter dans la classe d'usage permis;

- Service d'ébénisterie et de charpenterie.

ARTICLE 2 :

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

209-07-19 **5.3 Avis motion afin d'adopter un règlement modifiant le règlement de zonage 705-13 en lien avec la hauteur d'une clôture pour un service de garde.**

Monsieur Pierre Bussières donne avis de motion avec dispense de lecture qu'un projet de règlement sera présenté afin de modifier le règlement de zonage 705-13 article 11.2 clôture d'un service de garde concernant la hauteur permise.

210-07-19 **5.4 Adoption d'un projet de règlement modifiant le règlement de zonage 705-13 en lien avec la hauteur d'une clôture pour un service de garde.**

ATTENDU QUE le conseil désire modifier le règlement de zonage 705-13 à l'article 11.2 clôture d'un service de garde;

ATTENDU QUE la modification prévue est de rendre plus sécuritaire les services de garde en garderie;

ATTENDU QUE le conseil désire modifier la hauteur permise de la clôture sur la ligne avant;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance du conseil du 2 juillet 2019;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Anthony Hallé
APPUYÉ PAR : M. Pierre Bussières
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'adopter le présent projet de règlement.

PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 705-13 ARTICLE 11.2 CLÔTURE D'UN SERVICE DE GARDE.

ARTICLE 1 :

Le règlement de zonage 705-13 CHAPITRE X1 CLÔTURE, MURS ET HAIES EST MODIFIÉ À L'ARTICLE 11.2 DE LA FAÇON SUIVANTE;

L'article 11.2 CLÔTURE D'UN SERVICE DE GARDE.

De remplacer une hauteur de 1,20 sur la ligne avant par une hauteur de 1,80 sur la ligne avant.

ARTICLE 2 :

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

5.5 Consultation publique concernant la dérogation mineure pour le 488 chemin du Moulin.

Le conseil municipal tient une consultation publique sur la demande de dérogation mineure concernant la construction d'un nouveau chalet au 488 chemin du Moulin.

211-07-19 **5.6 Dérogation mineure concernant le 488 chemin du Moulin.**

ATTENDU QUE les propriétaires du 488 chemin du Moulin présentent une demande de dérogation mineure pour la construction d'un nouveau chalet;

ATTENDU QUE ce projet a déjà été présenté au comité consultatif d'urbanisme le 20 février 2019 et au conseil municipal à la réunion du 4 mars 2019;

ATTENDU QU'il y a modification au niveau de la forme du bâtiment sans toutefois déroger de la superficie au sol;

ATTENDU QUE le bâtiment est plus large et moins long que le projet déposé le 4 mars 2019 afin de rendre le chalet plus fonctionnel;

ATTENDU QUE la superficie du terrain ne permet pas aux propriétaires de reconstruire le chalet conforme aux normes d'implantation exigées à l'article 3.12 du règlement de zonage 705-13;

ATTENDU QUE la marge de recul latérale est de 1,50 mètre au lieu de 2 mètres, la marge avant est de 2,30 mètres au lieu de 6 mètres et arrière 2,70 mètres au lieu de 4 mètres;

ATTENDU QU'il n'est pas possible d'acquérir le terrain manquant pour rendre conforme la nouvelle construction;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'accorder la demande de dérogation mineure et de permettre la construction du nouveau chalet au 488 chemin du Moulin et d'abroger la résolution 89-03-19;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR :

M. Jean-Pierre Lebel

APPUYÉ PAR :

M. Richard Bernier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

que le conseil municipal accorde la dérogation mineure pour la propriété du 488 chemin du Moulin afin de permettre la construction du nouveau chalet.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU

d'abroger la résolution 89-03-19.

5.7 Consultation publique concernant la dérogation mineure pour le 160 avenue de Gaspé Est.

Le conseil municipal tient une consultation publique sur la demande de dérogation mineure concernant la construction d'un garage détaché au 160 avenue de Gaspé Est.

212-07-19 **5.8 Dérogation mineure concernant le 160 avenue de Gaspé Est.**

ATTENDU QUE les propriétaires du 160 avenue de Gaspé Est présentent une demande de dérogation mineure pour un projet de construction d'un garage détaché localisé en partie dans la cour avant;

ATTENDU QUE le projet de construction est prévu dans la partie de la cour avant dans le prolongement de la cour latérale;

ATTENDU QUE la construction du garage est prévue à environ 15 mètres de l'avenue de Gaspé Est;

ATTENDU QUE l'emplacement des portes du garage est dirigé vers la maison, plus au moins visible de la route 132;

ATTENDU QUE l'apparence architecturale du bâtiment s'harmonise avec la maison;

ATTENDU QUE l'empiètement dans la cour avant est d'environ 5 mètres;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'accorder la demande de dérogation mineure et de permettre la construction d'un garage avec un empiètement d'environ 5 mètres dans la cour avant dans le prolongement de la cour latérale;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR :

M. Jean-Pierre Lebel

APPUYÉ PAR :

Mme Lyne Jacques

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

que le conseil municipal accorde la dérogation mineure pour la propriété du 160 avenue de Gaspé Est afin de permettre la construction d'un garage avec un empiètement d'environ 5 mètres dans la cour avant dans le prolongement de la cour latérale.

213-07-19 **5.9 Demande d'un permis de rénovation pour le phare du Pilier-de-Pierre.**

ATTENDU QUE les Amis du Port-Joli Inc. présentent une demande pour la rénovation du Pilier-de-Pierre;

ATTENDU QUE le phare du Pilier-de-Pierre est cité comme bien patrimonial en vertu du règlement 722-14;

ATTENDU QUE la demande concerne le nettoyage de la lanterne, peindre l'intérieur et l'extérieur, travaux de maçonnerie et fenêtres à remplacer;

ATTENDU QUE les travaux à être exécutés sont conformes à l'article 7 du règlement 722-14;

ATTENDU QU'ils devront respecter les recommandations de l'étude de conservation sur la santé de l'édifice effectuée par une firme d'architectures;

ATTENDU QUE les documents requis pour l'analyse du dossier ont été déposés par le demandeur;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'autoriser l'émission du permis pour le projet de rénovation pour le phare du Pilier-de-Pierre;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Pierre Bussières
APPUYÉ PAR : Mme Lyne Jacques
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

que le conseil municipal de Saint-Jean-Port-Joli autorise l'émission du permis pour le projet de rénovation pour le phare du Pilier-de-Pierre.

6. VIE COMMUNAUTAIRE

214-07-19 **6.1 Travaux complémentaires au parc intergénérationnel.**

ATTENDU QUE la municipalité désire compléter cette année les travaux entrepris depuis quelques années au parc intergénérationnel;

ATTENDU QUE ces travaux consistent à finaliser l'espace jeux du côté sud, installer du mobilier urbain, terrain de pétanque, relocaliser des modules de mise en forme et faire l'installation d'un système de récupération de l'eau pour les

jeux d'eau;

ATTENDU QUE ces travaux sont estimés à environ 55 000 \$;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lyne Jacques
APPUYÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

que les travaux complémentaires au parc intergénérationnel à la Maison communautaire Joly soient autorisés et que le montant total de ces travaux soient payés à même le surplus accumulé affecté pour les parcs et jeux jusqu'à concurrence de 61 824,12 \$.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

7. AUTRES :

215-07-19 **7.1 Adoption du règlement 787-19 visant à modifier le règlement 771-18 concernant la circulation sur une section de la rue du Quai.**

RÈGLEMENT 787-19

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite rendre la rue du Quai à sens unique, de la route 132 vers le quai, et ce, **du 15 mai au 15 octobre de chaque année;**

ATTENDU QUE pour ce faire il y a lieu de modifier le règlement 771-18;

ATTENDU QUE le paragraphe 8 de l'article 626 du Code de la sécurité routière (L.R.Q., c. C-24.2) permet à une municipalité d'établir des règles relatives à la direction, au croisement et au dépassement des véhicules routiers sur les chemins publics dont l'entretien est sous sa responsabilité, pourvu que ces règles soient conciliables avec les dispositions relatives à ces matières prévues audit Code;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par monsieur Jean-Pierre Lebel lors de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 3 juin 2019;

ATTENDU QU'il a été présenté et déposé par monsieur Jean-Pierre Lebel un projet de règlement lors de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 3 juin 2019;

ATTENDU QUE tous les membres présents déclarent avoir lu le présent règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lyne Jacques
APPUYÉ PAR : M. Pierre Bussières
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'adopter le présent règlement :

ARTICLE 1:

L'article 3 du règlement 771-18 est remplacé par celui-ci :

Il est interdit pour tout conducteur d'un véhicule automobile de circuler dans le sens opposé du sens unique décrété sur un chemin public municipal en vertu du présent règlement où des enseignes appropriées ont été installées et ce, du 15 mai au 15 octobre de chaque année.

Cependant, ce règlement accorde une permission spéciale aux fournisseurs afin d'assurer les livraisons nécessaires aux commerces ayant un établissement sur la rue du Quai section nord.

ARTICLE 2: ENTRÉE EN VIGUEUR.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

216-07-19 7.2 **Modification de la résolution 350-11-17 concernant la vente du lot 6 181 463 à Menuiserie Authentique dans le parc industriel.**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Anthony Hallé
APPUYÉ PAR : Mme Lyne Jacques
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de modifier la résolution 350-11-17 de la façon suivante :

Le contrat de vente inclura les dispositions suivantes :

"Dans les vingt-quatre (24) mois de la date de signature de l'acte de vente notarié, l'acheteur s'engage à construire sur l'immeuble présentement vendu un bâtiment conforme aux règlements d'urbanisme de la municipalité. À défaut de s'exécuter dans ce délai, la municipalité pourrait le reprendre au prix payé *plus l'investissement ajouté au fond de terrain (preuves à l'appui).*

En outre, l'acheteur s'engage à ne pas revendre l'immeuble présentement vendu à un prix supérieur à celui payé à la municipalité, et ce, jusqu'à ce que le bâtiment précédemment mentionné y soit construit.

Advenant la revente du terrain, la municipalité sera le premier acheteur au prix payé initialement *plus l'investissement ajouté au fond de terrain (preuves à l'appui).*"

217-07-19 **7.3 Motion de félicitations à l'Aubergélit.**

Les membres du conseil municipal tiennent à féliciter de façon unanime **L'Aubergélit** qui a remporté le **défi OSEntreprendre** national le 12 juin dernier dans la **catégorie service aux individus** avec une bourse de 10 000 \$.

218-07-19 **7.4 Travaux d'aqueduc et d'égout dans la rue Émilie-Chamard.**

ATTENDU QUE la municipalité désire effectuer des travaux d'aqueduc et d'égout dans la rue Émilie-Chamard;

ATTENDU QUE l'achat de ce genre de travaux comporte une dépense supérieure à 25 000 \$;

ATTENDU QUE des demandes de soumission par voie d'invitation écrite ont été formulées auprès de trois (3) entrepreneurs retenus par le conseil municipal à la séance de travail du 21 juin 2019;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli n'a reçu qu'une seule soumission de Michel Gamache et frères inc au montant de 26 475,09 \$ plus taxes:

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Pierre Bussières

APPUYÉ PAR : Mme Lyne Jacques

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de mandater Michel Gamache et frères inc pour effectuer les travaux d'aqueduc et d'égout dans la rue Émilie-Chamard pour un montant maximal de 26 475,09 \$ plus les taxes applicables.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

8. Période de questions.

Les membres du conseil répondent aux questions qui leur sont posées. Les sujets abordés à ce point se retrouvent en annexe du procès-verbal.

219-07-19 **9. Clôture et levée de la séance.**

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel

APPUYÉ PAR : M. Stanley Bélanger

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de lever la séance à 20 : 36 heures.

Normand Caron, maire

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

Je, Normand Caron, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

ANNEXE

Sujets abordés lors de la période de questions :

- Inviter les gens qui demandent une dérogation mineure à être présents le soir de la consultation publique.
- Demande à la CPTAQ de février dernier toujours sans réponse.
- Demande du début des travaux de construction d'Écorad et de Menuiserie Authentique dans le nouveau parc industriel.